



## Rassemblements familiaux, visites en EHPAD et « protection » des personnes âgées.

*Entre intérêt individuel et collectif : informer, concerter et décider au cas par cas*

---

Echanges entre la Cellule de Soutien Ethique Covid-19 (CSE Covid-19) de l'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne – Franche-Comté (EREBFC) & la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) du 18.12.2020

---

### Préambule

Cette note est issue d'une concertation entre les membres de la CSE Covid-19 de l'EREBFC et ceux de la CRSA au sujet des conditions de confinement et de l'autorisation de sortie des résidents d'Établissements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) pour les fêtes de fin d'année, à la suite de plusieurs interpellations de représentants d'usagers et de directeurs d'établissements.

La Cellule de Soutien Ethique Covid-19 (CSE Covid-19) a été mise en place au sein de l'EREBFC afin d'apporter un éclairage éthique collégial et pluridisciplinaire aux professionnels, associations ou usagers de la région Bourgogne – Franche-Comté confrontés à des tensions et des questionnements complexes liés à la pandémie de Covid-19. Elle est composée de l'équipe permanente de l'EREBFC ainsi que d'une dizaine de membres de son Conseil d'Orientation provenant de différents champs disciplinaires et reconnus pour leur implication dans la réflexion éthique en santé. Elle fonctionne par saisines qui sont à formuler sur le site Internet de l'EREBFC via un formulaire pour tout problème éthique lié à la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>.

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA BFC) est une instance de démocratie en santé considérée comme le « parlement régional de la santé ». La CRSA concourt à la politique régionale de santé. Elle organise notamment l'expression des représentants des usagers du système de santé et procède à l'évaluation du respect des droits des personnes malades et des usagers du système de santé.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le fonctionnement de la CSE Covid-19 de l'EREBFC : <http://www.erebfc.fr/covid-19/cellule-de-soutien-ethique-cse/>

## Contexte

Les fêtes de fin d'année vont se dérouler dans un contexte épidémique défavorable. La semaine du 14 décembre, la région Bourgogne-Franche-Comté affichait un taux d'incidence égal à 211 nouveaux cas pour 100 000 habitants. Ce taux atteint 274 pour les personnes âgées de 65 ans et plus. A l'heure où les personnes âgées résidentes en établissement souhaitent partager un moment en famille, l'Agence Régionale de Santé (ARS) recense encore 120 établissements médico-sociaux avec plus de 10 cas confirmés tant chez les résidents que chez les personnels.

Dans ce contexte, une inquiétude collective monte quant aux impacts des retrouvailles familiales. Les protocoles et conduites à tenir ont été diffusés par le biais de la note du Conseil Scientifique Covid-19<sup>2</sup> et du protocole sanitaire<sup>3</sup> entre autres. Pour autant, aspirations individuelles et protection collective demandent une attention toute particulière dans la sphère privée car les repas familiaux représentent un risque élevé de contamination.

### *Rappel des consignes et des recommandations issues du Conseil Scientifique Covid-19 et du Ministère des Solidarités et de la Santé*

#### **Avant une sortie en famille :**

- Auto-confinement préventif de 7 jours des personnes qui ont prévu de passer les fêtes de fin d'année avec des personnes à risque.
- Réalisation d'un test avant les soirées du 24 et du 31 décembre.

#### **Pendant la visite ou une sortie en famille :**

- Respect strict des gestes barrières (lavage des mains, port du masque, distanciation physique, aération régulière des pièces, etc.).

#### **Après une sortie en famille :**

- Réalisation d'un test RT-PCR ou antigénique pour le résident au retour dans l'établissement.
- Pas de participation aux activités collectives pendant 7 jours, avec potentiellement un confinement en chambre pendant une semaine.
- Les personnes testées positives au cours des deux mois antérieurs à la sortie n'auront pas de mesure d'isolement et pourront participer aux activités collectives.

---

<sup>2</sup> Note d'éclairage du Conseil Scientifique Covid-19 [en ligne], « Accompagner une fin d'année pas comme les autres », 12 décembre 2020. Disponible sur : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_d\\_eclairage\\_conseil\\_scientifique\\_modifiee\\_14\\_decembre\\_2020.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_d_eclairage_conseil_scientifique_modifiee_14_decembre_2020.pdf)

<sup>3</sup> Ministère des Solidarités et de la Santé [en ligne], *Consignes relatives à l'organisation des établissements pour personnes âgées pendant la période des fêtes de fin d'année*, 11 décembre 2020. Disponible sur : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19\\_ehpad\\_protocole\\_fetes\\_de\\_fin\\_d\\_annee\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_ehpad_protocole_fetes_de_fin_d_annee_vf.pdf)

Quelle que soit l'occasion des retrouvailles familiales ou des visites, **il est essentiel que la personne et ses proches soient informés de l'ensemble des mesures qui seront prises avant, pendant et après une visite ou une sortie.** Ils doivent pouvoir faire eux-mêmes un choix éclairé en toute connaissance des conséquences de celui-ci.

De même, le personnel de proximité doit être sensibilisé à la mise en place du dispositif de sortie et de retour des résidents.

Le directeur d'établissement peut décider des mesures de gestion les plus adaptées à son établissement après concertation collégiale avec l'équipe soignante et avec le Conseil de la Vie Sociale (CVS).

**Chaque situation est singulière et nécessite une réflexion au cas par cas pour chaque résident. Une attention particulière doit être portée aux situations des personnes avec des troubles cognitifs et aux mesures qui pourront être prises lors de leur retour si elles doivent passer du temps au sein de leur famille. Toute demande individuelle doit être traitée en prenant en considération le ratio bénéfice/risque en faveur du résident.**

Les mesures de protection et la vigilance sont tout aussi importantes pour les personnels lors de leurs congés et de leur retour dans l'établissement. Les situations d'épidémies sont connues chaque année. Chacun doit connaître ses droits mais aussi ses obligations.

A noter : Une plateforme d'écoute gériatrique a été mise en place en Franche-Comté. Elle permet d'apporter une réponse rapide et personnalisée selon la situation de chaque EHPAD. Le numéro d'appel est le 03 81 66 89 26. La ligne est ouverte 7j/7 de 9h à 18 h.